



Ville de Mèze

N° 341

ARRÊTE MUNICIPAL

TOURNAGE

INTERDICTION ET AUTORISATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

Le Maire de la ville de Mèze,

VU, les articles L2212.2, L2213.1 à L2213.6 et L2215.5 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.411.21.1, R.411.8 et R.417.6, R417.10,

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par la société « TELSETE », sise 278 avenue du Maréchal Juin à SETE, régisseur général, M. Frédéric Dorion,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire, en raison du tournage d'une série télévisée lundi 3 juillet 2023, d'interdire et d'autoriser le stationnement et la circulation des véhicules et piétonne par intermittence, afin de permettre le bon déroulement de ces opérations et d'éviter tous risques d'accidents.

ARRÊTE :

Article 1 : L'équipe de tournage est autorisée à installer leurs décors, cantine, véhicules et à occuper pour les besoins du tournage, lundi 3 juillet 2023, de 06h00 à 20h00 les lieux suivants :

L'Esplanade, le parc du château de Girard, rue Garibaldi, rue des trois Pigeons, rue du 14 Juillet, rue de l'Ancien Moulin à Huile et le boulevard du Port, chemin de l'Etang.

Article 2 : Le stationnement est interdit et réservé aux véhicules de l'équipe de tournage, lundi 3 juillet 2023, les lieux et horaires suivants :

De 06h00 à 16h00, 4 places en épi rue Garibaldi, face au n° 12 /14

De 08h00 à 13h00, 4 places face à la banque « Dupuy de Parseval » situées rue Sadi-Carnot

De 15h00 à 20h00, 2 places chemin de l'Etang dans l'axe de la rue de l'Ancien Moulin à Huile

De 14h00 à 20h00, 4 places au droit du n°47/47 bis boulevard du Port

De 14h00 à 20h00, 4 places au droit du n° 2 rue de l'Ancien Moulin à Huile, à hauteur de la résidence « les Voiles Blanches B »,



Ville de Mèze

Article 3 : La circulation des véhicules et piétonne sera interrompue par intermittence en fonction des besoins du tournage (3 mn maximum), lundi 3 juillet 2023, de 14h00 à 17h00, rue des 3 Pigeons/rue du 14 Juillet et de 16h00 à 20h00, rue de l'Ancien Moulin à Huile.

Article 4 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par la société « TELSETE », sise 278 avenue du Maréchal Juin à SETE, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum.

Article 6 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Mèze, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale, les Agents assermentés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 23 juin 2023.

Le Maire.

Thierry BAEZA

